

Département des examens et concours

La rectrice de l'académie de Nice,

D.E.C.

Département des Examens et
Concours

Service des concours

VU le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2015, publié au J.O. du 22 juillet 2015, sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2022-2023, le calendrier pour la session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans l'académie de Nice est fixé comme suit :

Admissibilité

Date limite de dépôt du dossier d'admissibilité :
vendredi 31 mars 2023 (par voie postale)

Epreuve d'admissibilité :
mercredi 12 avril 2023

Admission

Date limite de déclaration du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle :
lundi 02 janvier 2023

Epreuve de pratique professionnelle :
jusqu'au vendredi 14 avril 2023

Date limite de dépôt du mémoire professionnel :
vendredi 28 avril 2023

Epreuve de soutenance du mémoire professionnel :
mardi 10 mai 2023

Date du jury d'admissibilité et d'admission :
mercredi 11 mai 2023

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le